



COMMENT PROTÉGER SON COMPTEUR À L'EXTERIEUR ?



A savoir : protégez votre compteur, vous en avez le droit !

Pourquoi ? Le boîtier est votre propriété ! (voir jugement de La Rochelle du 20 juin 2017) Les entreprises de pose n'ont absolument pas le droit de casser votre matériel (chaînes, cadenas, barres, briques ...).

Et si elles le faisaient quand même, vous pourrez les attaquer en justice et gagner.



Mais vous devez être en capacité de prouver leurs exactions

Comment ? Ajoutez des panneaux d'avertissement (« Destruction interdite sous peine de poursuite », etc), prenez des photos de votre installation (voir l'étape 4 de l'encadré « procédure pour refuser » dans ce livret), et si possible recueillez des preuves (photos ou vidéos des techniciens en train de casser les protections)

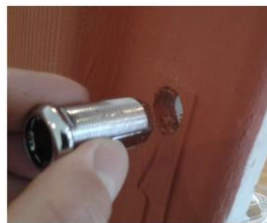
Quelques idées pour protéger son compteur...



Autre idée : verrouiller le coffret extérieur en 15 minutes, pour 14 €



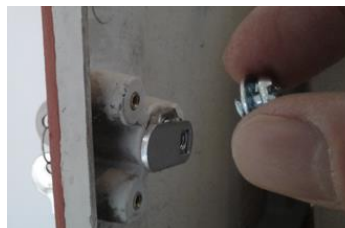
1. Acheter (trouvé chez Casto) dans le rayon boîte aux lettres, un « barillet pour portillon d'épaisseur 0 à 26 mm » (attention : ne pas acheter un « barillet universel agréé LA POSTE »)



2. Insérer le cylindre fourni et fixer-le avec le boulon fourni



3. Insérer le barillet fourni.



4. Monter la batteuse fournie.

Enfin : Visser et vérifier le fonctionnement de votre serrure ! Votre coffret ferme à clefs. N'oubliez pas d'apposer une affichette stop Linky, votre lettre de refus.